

Organigramme

L'Autorité de la concurrence, ce sont près de 200 personnes, issues d'horizons variés et aux profils multiples, qui unissent leurs talents et conjuguent les disciplines...

Conformément au principe de séparation des fonctions d'instruction et de décision, les équipes d'instruction sont placées sous l'autorité du Rapporteur général.

Les services administratifs (sous l'autorité du secrétaire général) ainsi que trois services spécialisés (cabinet, service du président, service juridique et direction de la communication) sont quant à eux directement rattachés au/ à (la) président(e) de l'institution.

Les équipes d'instruction

L'instruction des affaires est assurée par des rapporteurs aux profils variés (magistrats, fonctionnaires, économistes, juristes, ingénieurs...) sous la direction du rapporteur général et des rapporteurs généraux adjoints.

Les services d'instruction sont composés :

- **de 5 unités concurrence** (pratiques anticoncurrentielles, activité consultative etc.)
- **du service des investigations** (enquêtes, opérations de visite et saisie, suivi des contentieux) ;
- **du service des concentrations** (contrôle des fusions et rachats)
- **du service économique** (expertises, modélisation et études)
- **du service de l'économie numérique** (expertises, développement d'outils numériques)

- **du service des professions réglementées** et
- **du conseiller auprès du rapporteur général, responsable clémence et coopération européenne**

Le rapporteur général est nommé par arrêté du ministre chargé de l'économie après avis du collège. Les rapporteurs généraux adjoints et les rapporteurs sont nommés par décision du rapporteur général, publiée au Journal officiel.

Les services rattachés directement à la Présidence

Le(la) président(e) de l'Autorité est entouré(e) de plusieurs directions spécialisées :

- Cabinet du(de la) président(e) et direction des affaires européennes et internationales
- direction juridique
- direction de la communication

Les services administratifs

L'ensemble des services administratifs est dirigé par le secrétaire général, sous l'autorité du(de la) président(e). Les services comprennent le :

- service de la procédure
- service des ressources humaines
- service des affaires financières
- service des systèmes d'information
- service de la documentation
- service de la logistique, de la technique et de la sécurité

Le conseiller auditeur

Depuis 2008, l'Autorité est dotée d'un médiateur procédural, appelé conseiller auditeur, que les entreprises mises en cause ou saisissantes peuvent saisir pour prévenir ou désamorcer d'éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de la phase contradictoire d'un contentieux.

Le conseiller auditeur peut aussi agir de sa propre initiative. S'il l'estime utile, il peut alors faire part de conseils ou de propositions au rapporteur général sur la suite de la procédure.

Le conseiller auditeur ne prend pas de décision. C'est donc par la rédaction d'un rapport adressé au (à la) Président(e) de l'Autorité de la concurrence, en prévision de la séance, que le conseiller auditeur clôt son intervention.

En savoir plus sur le collègue

Organigramme

Autorité
de la concurrence



COLLÈGE

Président

Benoît Coeuré

Vice-présidents

Emmanuel Combe
Iréne Luc
Henri Piffaut
Fabienne Siredey-Garnier

Membres non permanents

Laurence Borrel-Prat, Béatrice Bourgeois-Machureau,
Valérie Bros, Julie Burguburu, Cécile Cabanis,
Savinien Grignon-Dumoulin, Jean-Yves Mano,
Alexandre Menais, Jérôme Pouyet, Catherine Prieto,
Fabien Raynaud, Christophe Strassel

Membres professions réglementées

Jean-Louis Gallet, Frédéric Marty

Membres du collège siégeant lorsque l'Autorité de la concurrence délibère au titre des avis rendus sur la liberté d'installation de certaines professions juridiques réglementées (L.462-4-1 du Code de commerce).

Conseiller auditeur

Jean-Pierre Bonthoux

SERVICES D'INSTRUCTION

Rapporteur général
Stanislas Martin

Conseillère du rapporteur général
Responsable clémence & coopération européenne
Anne Krenzer

Service concurrence 1
Laure Gauthier

Service concurrence 2
Pascale Déchamps

Service concurrence 3
Erwann Kerguelen

Service concurrence 4
Lauriane Lépine

Service concurrence 5
Gwenaëlle Nouët

Service des concentrations
Etienne Chantrel

Service économique
-

Service des investigations
Sophie Bresny

Service des professions réglementées
-

Service de l'économie numérique
Yann Guthmann

DIRECTIONS DE LA PRÉSIDENTE

Cabinet de la Présidente
et Direction des affaires européennes
et internationales
Bertrand Rohmer

Direction de la communication
Virginie Guin

Direction juridique
Mathias Pigeat

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétaire général
Maël Guilbaud-Nanhou

Service de la procédure et de la documentation
Thierry Poncelet

Service des ressources humaines
Patricia Beysens-Mang

Service des affaires financières et des achats
Aymeline Clément

Service des systèmes d'information
Cyrille Garnier

Service de la logistique, de la technique
et de la sécurité
Romain Gitton

Mission modernisation, pilotage et performance
Marianne Faessel

[Consulter l'organigramme \(PDF\)](#)

[Consulter la décision du 22 juin 2022 portant organisation de l'Autorité de la ...](#)